

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

NOTES DE SYNTHÈSE

EXPOSE SOMMAIRE DE LA DELIBERATION N° 11

Transformations de postes suite à avancements de grade et obtention d'un concours :

Après avoir rappelé qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les postes et les effectifs pour l'ensemble des emplois communaux et de procéder régulièrement à leur mise à jour en fonction de l'évolution des carrières des agents, Monsieur le Maire poursuit en indiquant qu'au titre des avancements de grade pour 2026, 6 agents remplissent les conditions pour accéder à un grade supérieur.

Il propose donc les transformations de postes suivantes afin de réaliser ses avancements :

Grade à supprimer	Grade à créer	Temps de travail	Date Possible
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	32/35	01/04/2026
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	35/35	01/04/2026
Gardien brigadier de police municipale	Brigadier-chef principal	35/35	01/04/2026
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	35/35	01/04/2026
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	35/35	01/04/2026
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	28/35	24/09/2026

Il poursuit en l'informant que l'obtention d'un concours par un autre agent communal lui permet d'accéder à un grade de catégorie B et propose donc la transformation de poste suivante:

Grade à supprimer	Grade à créer	Temps de travail	Date Possible
Agent de Maitrise	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35/35	01/04/2026

La Comité Social Territorial a émis un avis favorable à ces transformations de postes lors de sa réunion du 28 janvier 2026.

Le tableau des effectifs de la Commune serait modifié en conséquence.

TABLEAU DES EFFECTIF AU 05/03/2026

GRADES ou EMPLOIS	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Effectif non pourvu
EMPLOIS FONCTIONNELS	1,00	1,00	0,00
Directeur Général des Services	1,00	1,00	0,00
SECTEUR ADMINISTRATIF	11,00	9,50	1,50
Attaché Principal	1,00	1,00	0,00
Rédacteur principal 2ème classe	1,00	1,00	0,00
Adjoint Administratif principal 1ère classe	3,00	3,00	0,00
Adjoint Administratif principal 2ème classe	2,00	2,00	0,00
Adjoint Administratif	4,00	2,50	1,50
SECTEUR TECHNIQUE	24,94	23,94	1,00
Technicien Principal 1ère Classe	1,00	1,00	0,00
Agent de Maîtrise Princpal	1,00	1,00	0,00
Agent de Maîtrise	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique Principal 1ère classe	6,71	6,71	0,00
Adjoint Technique Principal 2ème classe	6,23	6,23	0,00
Adjoint Technique	10,00	9,00	1,00
SECTEUR SOCIAL	4,91	4,71	0,20
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 1ère classe	4,91	4,71	0,20
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 2ère classe	0,00	0,00	0,00
SECTEUR ANIMATION	3,00	3,00	0,00
Adjoint d'Animation	3,00	3,00	0,00
POLICE MUNICIPALE	1,00	1,00	0,00
Brigadier-chef principal	1,00	1,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	45,85	43,15	2,70